

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

*Pour toute la durée de la séance*

FRANÇOISE Gérard

CLAIN Claudette

CHOPINET Gérard

VOLIA-GARNIER Laetitia

par FONTAINE Gabrielle

par CADJEE Ibrahim

par SILOTIA William

par LOWINSKY Jacques

*À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031*

JAVEL François

par LESCAT Michel

*Pour toute la durée de la séance*

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

ALI Laïnati

par HOAREAU Jean-François

par MAILLOT Gérald

par ARLANDON Corine

*À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004*

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

*Pour toute la durée de la séance*

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		
BOMMALAIS Geneviève			
FONTAINE Gabrielle			
HOAREAU Jean-François			
LESCAT Michel			
MAMODE Nourjhan			
VITRY Faouzia			
HUBERT Richenel			
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
MARCHAU Jean-Pierre			
LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
MAILLOT Gérald			
KICHENIN Virgile			
BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	

CCAS... Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis  
 PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est-Littoral  
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion  
 ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

SIDÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau océanique  
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion  
 CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(1) à (5) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20180921-184006-bis-DE  
 Date de télétransmission : 02/10/2018  
 Date de réception préfecture : 02/10/2018

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<b>Élus</b>	<b>Horaires</b>	<b>Remarques</b>
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLONDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLONDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

**OBJET**        **Dotations du "Grand Prix du Roman métis 2018" en partenariat avec l'Etat (Ministère de la Culture - DAC OI) et du "Prix du Roman métis des Lecteurs 2018"**

---

Le Grand Prix du Roman Métis, prix littéraire international de la Ville de Saint-Denis, récompense un roman adulte de langue française qui met en lumière les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'île de la Réunion.

Porté en collaboration avec l'association « La Réunion des Livres » (groupement d'éditeurs, libraires et professionnels du livre de l'île), il a pour objet de stimuler la vie littéraire réunionnaise, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser des échanges internationaux entre auteurs professionnels du livre, et enfin, de dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du Réseau de Lecture Publique et du Projet Educatif Global.

Les lauréats du prix pour les années précédentes sont :

2010

CONDE Maryse pour son livre « En attendant la montée des eaux » paru aux éditions JC Lattès. Une mention spéciale a été décernée à LARAOUI Fouad pour son livre « Une année chez les Français » paru aux Editions Julliard ;

2011

TROUILLOT Lyonel pour son roman « La belle amour humaine » paru aux éditions Actes Sud. Une mention spéciale a récompensé une auteure réunionnaise, PINALY Catherine, pour son roman « Une feuille de songe » paru aux éditions L'Harmattan ;

2012

MONENEMBO Tierno pour son roman « Le terroriste noir » paru aux éditions du Seuil ;

2013

MIANO Léonora pour son roman « La saison de l'ombre » paru aux éditions Grasset ;

2014

BOFANE In Koli Jean pour son roman « Congo Inc. Le testament de Bismark » paru aux éditions Actes Sud ;

2015

MBOUGAR SARR Mohamed pour son roman « Terre ceinte » paru aux éditions Présence Africaine ;

2016

LOUP Douna pour son roman « L'oragé » paru aux éditions Mercure de France ;

2017

MANAÏ Yamen pour son roman « L'amas ardent » paru aux éditions Elyzad.

Dans le sillage du Grand Prix du Roman Métis et dans le cadre de la mutualisation de ce partenariat, deux autres prix sont proposés :

- Le Prix du Roman Métis des Lycéens, sans dotation et porté par l'Académie de la Réunion depuis 2010 ;
- Le Prix du Roman Métis des Lecteurs, lancé pour la première fois en 2017 par la Ville, en collaboration avec l'Etat (DAC OI) et l'association « La Réunion des livres ». Ce prix, visant à favoriser l'accessibilité à l'évènement dans son ensemble, est décerné par un jury constitué de lecteurs issus du Réseau de Lecture Publique dionysien.

En 2017, c'est Nathacha APPANAH qui a été récompensée pour son livre « Tropic de la violence » paru aux éditions Gallimard.

Dans le cadre de ces prix, une cérémonie de remise des prix aux lauréats aura lieu dans la première quinzaine du mois de décembre 2018. Les deux lauréats recevront, à cette occasion, de la Ville de Saint-Denis, un trophée mettant en valeur les principes humanistes portés par le prix, ainsi qu'une dotation de 5 000,00 € chacun, comme convenu dans le règlement des prix.

Pour l'édition 2018, l'Etat propose de renouveler son partenariat selon la répartition financière ci-après :

Opération	Répartition financière	
	Etat (50 %)	Commune (50 %)
Grand Prix du Roman Métis Coût : 40 000 €	20 000 €	20 000 €

Dans le cadre de ce partenariat, l'Etat (DAC OI), « La Réunion des Livres », la Ville de Saint-Denis veilleront à faire porter sur les différents supports d'information et de communication, les logos des partenaires et à valoriser leur soutien au moment des conférences de presse, de la remise des prix et des bilans.

Je vous demande donc :

- d'approuver le partenariat avec l'Etat et de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter la participation de la DAC OI ;
- d'approuver la dotation de 5 000,00 € imputée au budget Direction du Développement de la Culture permettant de récompenser le lauréat 2018 du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis ;
- d'approuver la dotation de 5 000,00 € imputée au budget Animation du Réseau de Lecture publique (DMDC 0016) permettant de récompenser le lauréat 2018 du Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à engager les dépenses prévues et à décerner les prix conformément aux règlements.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180921-184006-bis-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2018  
Date de réception préfecture : 02/10/2018

**OBJET** Dotations du "Grand Prix du Roman métis 2018" en partenariat avec l'Etat (Ministère de la Culture - DAC OI) et du "Prix du Roman métis des Lecteurs 2018"

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/4-006 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur PESTEL René Louis - 13ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**ARTICLE 1** Approuve le partenariat avec l'Etat et autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter la participation de la DAC OI.

**ARTICLE 2** Approuve la dotation de 5 000,00 € permettant de récompenser le lauréat 2018 du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis.

**ARTICLE 3** Approuve la dotation de 5 000,00 € permettant de récompenser le lauréat 2018 du Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis.

**ARTICLE 4** Autorise le Maire (ou son représentant) à engager les dépenses prévues pour les dotations aux lauréats et à décerner les prix conformément aux règlements.